

Indice des prix à la consommation (base 100=1998)

■ Champ

Le champ géographique est le territoire national y compris les départements d'outre-mer, intégrés à la nouvelle base 1998 de l'IPC à compter de l'indice publié en février 1999 et rétropolé sur l'année 1998.

L'IPC couvre tous les biens et services consommés sur l'ensemble du territoire, par les ménages résidents et non-résidents (comme les touristes). Une faible part des biens et services ne sont pas observés par l'indice : il s'agit principalement des services hospitaliers privés, de l'assurance vie et des jeux de hasard. Le taux de couverture de l'IPC a été porté à 95,2 % en 2005.

■ Présentation générale de l'IPC

Objectifs :

L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante.

L'IPC joue un triple rôle :

- économique : il permet de suivre, mois par mois, l'inflation. L'IPC est également utilisé comme déflateur de nombreux agrégats économiques (consommation, revenus...) pour calculer des évolutions en volume, ou en termes réels ("en euros constants").

- socio-économique : l'IPC, publié au Journal Officiel chaque mois, sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à indexer le SMIC. L'indice retenu pour le SMIC est celui des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier, hors tabac.

- monétaire et financier : à des fins de comparaison internationale, les indices de prix ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation entre les services statistiques nationaux sous la coordination d'Eurostat. Les indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) ainsi obtenus ne se substituent pas aux IPC nationaux.

Dans le cadre de l'objectif de stabilité des prix de la Banque Centrale Européenne, l'IPCH est l'indicateur majeur pour la conduite de la politique monétaire dans la zone euro. Dans le cas de la France, l'IPC et l'IPCH ont des évolutions assez proches, reflet de leur proximité méthodologique.

En septembre 1998, des obligations indexées sur l'inflation (l'IPC national dans ce cas), ont été émises par le Trésor français, impliquant pour la première fois l'indice des prix dans la définition d'un instrument financier.

Production et publication :

La nomenclature utilisée, proche de la nomenclature internationale COICOP¹ mais plus détaillée, comprend 12 fonctions de consommation, 86 regroupements, 161 groupes et quelques regroupements particuliers conjoncturels.

L'IPC est publié mensuellement autour du 13, en données définitives, dans un « *Informations Rapides* ». Par ailleurs, une centaine de prix moyens de variétés sont publiés.

¹ Classification of Individual Consumption by Purpose

De plus, fin janvier de chaque année, est publiée un « *Informations Rapides* » qui regroupe l'ensemble des moyennes annuelles des indices de prix classés par fonctions et sous-fonctions, groupes et postes. Ce sont des moyennes simples des indices mensuels.

■ Méthodologie de collecte

Bref historique :

La première génération d'indices date de 1914. Au cours du temps, la couverture de l'IPC s'est élargie tant au plan géographique qu'en terme de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 1998, décomposé en 159 groupes, 86 regroupements et 12 fonctions de consommation, constitue la 7ème génération d'indice. Cette couverture sectorielle a été élargie en janvier 2001 aux "services d'hébergement pour adultes handicapés" qui en constitue le 161^{ème} groupe.

Unité statistique enquêtée :

Point de vente pour les produits relevant de la distribution "classique". Organisme producteur national ou régional pour les données tarifaires (électricité, télécommunications, transport ferroviaire ou aérien, vente par correspondance...)

Périodicité et mode de collecte :

Collecte par enquêteurs effectuée tout au long du mois et chaque mois. Les produits frais sont relevés par quinzaine.

Plan de sondage et nombre d'unités enquêtées :

Le plan de sondage est stratifié selon trois types de critère :

- critère géographique : les relevés sont effectués dans 106 agglomérations de plus de 2 000 habitants dispersées sur tout le territoire et de toute taille ;
- type de produit : un échantillon d'un peu plus de 1 000 familles de produits, appelées "variétés" est défini pour tenir compte de l'hétérogénéité des produits au sein de 161 groupes de produits. La variété est le niveau de base élémentaire pour le suivi des produits et le calcul de l'indice. La liste des variétés reste confidentielle et seuls quelques prix moyens d'un échantillon de produits homogènes sont publiés à ce niveau.
- type de point de vente : un échantillon de 27 000 points de vente, stratifié par forme de vente, a été constitué pour représenter la diversité des produits par marques, enseignes et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte des variations de prix différenciées selon les formes de vente.

Le croisement de ces différents critères aboutit à suivre un peu plus de 130 000 séries (produits précis dans un point de vente donné) donnant lieu à plus de 160 000 relevés mensuels. A ces chiffres s'ajoutent environ 40 000 séries de type "tarif", collectées de façon centralisée.

L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, introduire des produits nouveaux. Les révisions portent sur la liste et le contenu des variétés ainsi que sur la répartition par forme de vente et par agglomération.

■ Méthode de calcul

L'IPC est un indice de Laspeyres chaîné annuellement. Outre la composition de l'échantillon, les pondérations utilisées pour agréger les 21 000 indices élémentaires (croisement variété x agglomération dans le cas général) sont également mises à jour chaque année. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'agrégat concerné au sein de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages couvertes par l'IPC.

Elles sont obtenues, pour la plupart, à partir des évaluations annuelles des dépenses de consommation des ménages réalisées par la Comptabilité Nationale.

Note méthodologique

Dernière mise à jour : 11/10/2006

Des traitements spécifiques sont effectués pour les produits frais, pour les autres variétés saisonnières et pour déterminer des évolutions de prix "pures", à qualité constante, lorsqu'un produit disparu est remplacé en cours d'année par un autre.

Les promotions et soldes offerts à tous les consommateurs sont pris en compte dans tous les produits de l'indice.

■ Service producteur et service diffuseur

Service(s) producteur(s) : INSEE, Direction Générale, DSDS, Division des Prix à la Consommation

Calendrier :

L'indice est publié vers le 13 du mois n + 1. Il est accompagné de tous les résultats détaillés.

L'INSEE publie en même temps l'évolution mensuelle corrigée des variations saisonnières, de l'indice d'ensemble et de l'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales (inflation sous-jacente) et de l'indice harmonisé (IPCH).

Les publications :

- "*Informations Rapides - thème prix*" : elles donnent les principaux résultats détaillés par secteur avec un commentaire. Fin janvier de chaque année, elles regroupent l'ensemble des moyennes annuelles des indices de prix.

Serveur vocal :

N° d'appel France métropolitaine 24H/24H
0 892 680 760 (0,34 € la minute)

Minitel :

- 3617 INSEE : Indices des prix à la consommation, indices du coût de la construction et SMIC (0,84 € la minute).

Pour d'autres informations : <http://www.insee.fr/fr/ppp/contacter.htm>